

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Seizième session
Genève, 6 – 8 février 2023

RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La présidente du groupe de travail, Mme Aleksandra Mihailović (Serbie), a ouvert la session. Mme Lisa Jorgenson, vice-directrice générale du Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Daren Tang, Directeur général de l'OMPI. M. Michael Richardson (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

2. La liste des participants figure dans le document PCT/WG/16/INF/1.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour révisé figurant dans le document PCT/WG/16/1 Prov.2.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REGLEMENT INTERIEUR PARTICULIER

4. Le groupe de travail a annoncé que, à l'issue des consultations avec les coordonnateurs de groupe, la proposition contenue dans le document PCT/WG/16/5 était retirée.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UNE PRESIDENTE ET DE DEUX VICE-PRESIDENTES

5. Le groupe de travail a élu Mme Liliana Palomino (Pérou) à l'un des postes vacants de vice-présidente de la présente session.

6. Le groupe de travail a élu Mme Dong Cheng (Chine) présidente et Mme Ann Edillon (Philippines) vice-présidente pour un mandat devant commencer à courir dès la fin de la présente session et s'appliquer à la dix-septième session. Le groupe de travail a également pris note de la désignation de Mme Aleksandra Mihailović (Serbie) en vue de l'élection à la présidence qui aura lieu lors de la dix-septième session.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : LANGUES DE COMMUNICATION AVEC LE BUREAU INTERNATIONAL

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/16/2.

8. Le groupe de travail a invité le Bureau international à examiner les observations faites durant la présente session et à présenter une proposition révisée lors d'une prochaine session du groupe de travail.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATIONS QUANT A LA FORME DANS LE CADRE DU PCT

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/16/3 Rev.

10. Le groupe de travail a invité le Bureau international à examiner les observations formulées ainsi que la question de savoir s'il convient de présenter de nouvelles propositions révisées lors d'une prochaine session du groupe de travail.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENTATION MINIMALE DU PCT

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents PCT/WG/16/6 et 7.

12. Le groupe de travail a pris note du contenu des documents PCT/WG/16/6 et 7 et a approuvé les propositions de modification des règles 34, 36 et 63 du règlement d'exécution du PCT reproduites dans l'annexe I du document PCT/WG/16/6 ainsi que le Projet d'accord de principe concernant l'interprétation des règles 36.1.ii) et 63.1.ii), en vue de leur soumission à l'examen de l'assemblée à sa session de juillet 2023.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDES INTERNATIONALES REDIGÉES DANS PLUSIEURS LANGUES

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/16/8.

14. Le groupe de travail a approuvé les propositions de modification des règles 26 et 29 du PCT figurant à l'annexe I du document PCT/WG/16/8 en vue de leur soumission à l'assemblée pour examen à sa session de juillet 2023.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : SERVICE DE TRANSFERT DE TAXES DE L'OMPI

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/16/4.

16. Le groupe de travail a invité le Bureau international à examiner les observations formulées ainsi que la question de savoir s'il convient de présenter de nouvelles propositions révisées lors d'une prochaine session du groupe de travail.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

17. Le groupe de travail a noté que la délégation du Brésil avait l'intention de soumettre une proposition révisée concernant le mode de dépôt des demandes internationales et des documents connexes à la dix-septième session, sur la base du document PCT/WG/15/13 qui a déjà été examiné. Le groupe de travail a également noté que la délégation du Japon avait l'intention de soumettre une nouvelle proposition relative à la règle 26 ayant trait à la nécessité des traductions.

18. Le Secrétariat a indiqué qu'il offrirait la possibilité de discuter de manière informelle de certains projets de propositions qu'il avait l'intention de soumettre à la prochaine session du groupe de travail, afin de faciliter leur compréhension et de recenser les sujets de préoccupation à un stade précoce. De même, les membres du groupe de travail souhaitant présenter des propositions à l'avenir ont été invités à envisager d'en communiquer des versions provisoires avant la session, par exemple par l'intermédiaire du wiki du Groupe de travail du PCT.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

19. Le groupe de travail a pris note du présent résumé, établi sous la responsabilité de la présidente.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

20. La présidente a prononcé la clôture de la session le 8 février 2023.

[Fin du document]